

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD



MAIRIE
DE
HOUPLIN-ANCOISNE
59263

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 mars 2021 s'est réuni en séance ordinaire le 22 mars 2021 à 19 h, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire.

En raison de la pandémie de la COVID-19, le public ne peut pas être présent.

A / Désignation du secrétaire de séance

Madame Delphine RUSCART est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaient présents :

Mme D. GANTIEZ, M. C. DELVAL, Mme N. BOURBOTTE, M. L. DEBLOOS, Mme A. MASUREL, M. H. WIPLIE, Mme M.L. ALLOSSERY, M. L. PRATZ, Mme D. RUSCART, M. C. GANTIEZ, M. P. VANDRIESSCHE, Mme G. FROMENTEL POTTEAU, M. F. LEFEBVRE, Mme M. LENAIN, M. N. COUVREUR, Mme P. VANRUMBEKE, Mme E. LOYER, M. J. CRESPEL, Mme C. DELORY, M. P. SIX, M. S. BOCQUILLON, Mme M. NOMBERG, M. V. DUTHOIT.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du PV du CM du 1^{er} Février 2021
- 2 Approbation du Compte de Gestion 2020
- 3 Approbation du Compte Administratif 2020
- 4 Affectation du résultat
- 5 Vote des taux des taxes locales 2021
- 6 Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses
- 7 Subventions aux associations sportives et culturelles
- 8 Dotations pour les fournitures scolaires
- 9 Dotations sorties scolaires
- 10 Remise des prix scolaires
- 11 Budget Primitif 2021
- 12 Déclaration du linéaire de la voirie communale

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 19H.

Communications

- Madame la Maire tient à dire aux membres de la commission des finances que lors de la dernière réunion, elle a évoqué un sujet en citant Monsieur BOCQUILLON, le pensant impliqué. Après vérifications, il n'en est rien. De ce fait, Madame la Maire retire ses dires à son encontre.
- Les élections départementales devraient se dérouler les 13 et 20 juin 2021. Madame la Maire sollicite les élus afin qu'ils puissent prendre part au déroulement de ces journées (6 bureaux de vote), elle demande de se manifester par mail. Une réunion sera organisée afin d'en expliquer le déroulement.
- Au sujet des « Belles Sorties », délibération prise lors du dernier conseil Municipal, le spectacle proposé par le Théâtre du Nord le 10 avril prochain est annulé, aucun report n'est prévu pour le moment.
- La vaccination contre la COVID 19 a débuté dans la commune. Les rendez-vous sont à prendre auprès des médecins et du pharmacien. Le déploiement d'un centre de vaccination en collaboration avec d'autres villes avait été évoqué lors du précédent CM. La vaccination a repris sur Seclin. La commune mettra à disposition des agents communaux volontaires.
- Le Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) a ouvert de nouveau ses portes ce 22 mars 2021, une réunion était planifiée avec les assistantes maternelles ce samedi 27 mars 2021, mais au regard de la crise sanitaire, elle a été reportée. On passe de 3 matinées à 4 par semaine avec une réorganisation de l'emploi du temps de l'agent en charge du RAM. Toutes les assistantes maternelles ont d'ores et déjà réservé leurs créneaux.

- Le projet « Ecole » est en train de démarrer, Madame la Maire propose aux élus, une réunion plénière le 6 avril à 19h afin d'expliquer le projet. Il s'agira d'une réunion d'information.
- La photo des conseillers municipaux sera réalisée le 6 avril.
- Le « Bus d'Accès au Droit », lors du dernier CM, Monsieur BOCQUILLON et Madame NOMBERG ont suggéré que la commune puisse bénéficier de ce service. Après prise de contact, il peut venir sur Houplin Ancoisne, reste à définir le jour et le lieu (il serait présent une demi-journée, 1 fois par mois). Les jours proposés sont le 1^{er} lundi ou le 1^{er} vendredi du mois, l'après-midi. Il est nécessaire de proposer un endroit spacieux (place de la Mairie, Place Roger Salengro...).
- La municipalité a installé une nouvelle barrière rue des Roses, à l'entrée du chemin menant à la Pouillierie. L'objectif étant de limiter voire d'éviter l'accès des motos et autres.
- Madame BOURBOTTE nous informe que les « 4 jours de Dunkerque » traverseront notre commune le 4 mai prochain entre 12H30 et 16h. Pour en assurer la sécurité les Rues Jean Jaurès et Max Dormoy seront bloquées. Les coureurs viendront d'Emmerin pour se rendre vers Gondecourt.

Ordre du jour.

1 Approbation du PV du CM du 1^{er} Février 2021

Monsieur BOCQUILLON tient à préciser que le PV est sommaire et qu'il manque des échanges.

Madame la Maire précise que le PV doit reprendre les grandes idées sans nécessité de TOUT retranscrire. Elle précise également que c'est un lourd travail de retranscription et propose à Monsieur BOCQUILLON d'y apporter sa contribution.

Monsieur BOCQUILLON décline la proposition et confirme qu'il ne le signera pas.

L'équipe de Monsieur CRESPEL tient les mêmes propos.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	6 Mesdames DELORY, NOMBERG, Messieurs CRESPEL, SIX, BOCQUILLON et DUTHOIT	0

2 Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur DEBLOOS présente le compte de gestion.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	4 Mesdames DELORY, Messieurs CRESPEL, SIX et DUTHOIT

3 Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur DEBLOOS prend en lecture les données chiffrées puis précise que le document à jour se trouve dans la pochette.

S'engagent des échanges entre Messieurs DEBLOOS, BOCQUILLON et CRESPEL.

La délibération est soumise au vote.

Madame la Maire ne pouvant pas prendre part au vote, quitte la salle.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	2 Madame NOMBERG et Monsieur BOCQUILLON	4 Madame DELORY, Messieurs CRESPEL, SIX et DUTHOIT

4 Affectation du résultat

Monsieur DEBLOOS présente les éléments chiffrés.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	6 Mesdames DELORY, NOMBERG, Messieurs CRESPEL, SIX, BOCQUILLON et DUTHOIT	0

5 Vote des taux des taxes locales 2021

Monsieur DEBLOOS nous informe qu'au 01.01.2021 la reprise de la part communale sur le foncier bâti sera égale à l'addition des taux fixés en 2020 pour la commune et le

département afin de compenser le manque à gagner suite à la suppression de la part communale de la taxe d'habitation

Monsieur DEBLOOS explique que les élus de la majorité assument la décision difficile d'augmenter les taxes locales.

Compte tenu de la situation financière de notre commune il est impératif de procéder à une augmentation des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Il informe que le nouveau document mis à jour se trouve dans la pochette.

Monsieur DEBLOOS précise que ce sujet a fait débat au sein de la majorité.

Depuis 2012 les impôts n'ont pas augmenté, mais la commune voit ses dépenses augmenter. Quant aux recettes, elles stagnent. Il est nécessaire d'amener notre commune vers une situation financière plus favorable.

Des efforts ont d'ores et déjà été engagés par Madame la Maire, les adjoints et les conseillers délégués. Ces derniers ont réduit leurs indemnités dès leur arrivée en juillet 2020.

Cette augmentation ne dispense pas les élus, accompagnés par Madame DESCATOIRE d'être très actifs afin de rechercher des aides et des subventions.

Monsieur BOCQUILLON prend la parole et trouve que la situation financière de la commune n'est pas catastrophique.

Monsieur DEBLOOS répond que les comptes sont loin d'être merveilleux et qu'il est temps de réagir avant qu'il ne soit trop tard.

Monsieur BOCQUILLON précise qu'il aurait été honnête de dire pendant la campagne électorale que nous allions augmenter les impôts.

Monsieur DEBLOOS ajoute « je ne peux pas vous laisser dire que nous avons été malhonnêtes. Arrivés à la gestion municipale nous n'avions pas la connaissance réelle de l'état des finances de la commune ».

Madame la Maire souligne qu'elle ignorait l'état réel des finances de la commune.

Monsieur DEBLOOS précise qu'il s'agit d'un héritage et d'un constat de détérioration du patrimoine depuis de longues années (les écoles, les ateliers communaux, les bâtiments qui accueillait l'école de danse et de musique...) que ce n'est pas dû uniquement à la mandature de Jean Crespel mais qu'il faut remonter bien plus loin à cause de certains choix.

Monsieur VANDRIESSCHE souligne que la dynamique n'est pas de faire des procès d'intention. La majorité a bien conscience que cette augmentation ne sera pas populaire, mais cela est un acte responsable et raisonnable afin de retrouver une situation plus saine, avec des marges de manœuvre possibles. De nombreux bâtiments sont vétustes et non conformes. Il ne souhaite pas devoir être dans une situation que certains ont connue par le passé à savoir faire un emprunt pour payer les employés municipaux.

Madame la Maire précise qu'aucun des programmes présentés, lors de la campagne électorale, par les trois candidats ne parlaient des futurs impôts locaux. « Qui que ce soit à ma place serait face au même constat dans la même situation et dire le contraire serait un déni. Je me souviens d'augmentations régulières des taxes auparavant. Houplin-Ancoisne

n'a jamais été une commune très riche, mais il faut prévoir l'avenir et l'école est un projet incontournable et nécessaire. Ce projet aurait dû être fait il y a bien longtemps. »

Ce n'est pas un choix de cœur mais de raison. S'adressant à l'opposition, Madame la Maire dit que leur rôle d'opposant est facile alors que la majorité se doit d'assurer des choix courageux devant une situation dégradée.

Monsieur VANDRIESSCHE précise que des communes de la même strate que la nôtre, ont des moyens nettement supérieurs car leurs recettes sont beaucoup plus importantes.

Madame LOYER souligne que les frais de contentieux coûtent aux contribuables chaque année environ 11 500€.

Monsieur CRESPEL souligne que le contexte de crise sanitaire rend fragiles certains ménages qui subissent des pertes de ressources et qu'il est impossible de comparer Houplin-Ancoisne à d'autres communes (aucune commune de 3500 habitants ne dispose de 5 bâtiments scolaires, 2 cantines, 2 garderies...). Monsieur CRESPEL précise qu'un seul bâtiment coûterait moins cher.

Monsieur VANDRIESSCHE interpelle Monsieur CRESPEL et lui demande des précisions quant à son plan de financement pour le projet de l'école.

Monsieur CRESPEL répond que son plan était monté, et qu'il y a des sous mais qu'il faut savoir les utiliser !

Monsieur GANTIEZ précise que cela demande un effort entre 3 et 5€ par mois par famille propriétaire de son logement.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	6 Mesdames DELORY, NOMBERG, Messieurs CRESPEL, SIX, BOCQUILLON et DUTHOIT	0

6 Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Monsieur DEBLOOS explique que ce sont des sommes dues par des administrés de la commune. Le montant de la dette se voit appliquer un taux de dépréciation (qui est caractérisé par le principe que plus la dette est récente plus cela rend plausible le paiement de cette dette).

Monsieur CRESPEL demande les raisons des plus de 5000 € de 2020.

Madame DESCATOIRE explique que raisonnablement, la commune peut espérer que cette somme soit payée. Elle précise qu'il est de la responsabilité du Trésor Public de récupérer ces recettes.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

7 Subventions aux associations sportives et culturelles

Madame BOURBOTTE annonce qu'une demande de dossier a été faite à toutes les associations de la commune.

En fonction des documents remis et d'une grille de critères, des montants de subvention ont été décidés en commission. (Voir délibération)

Madame BOURBOTTE précise que l'association des « Anciens Combattants » est mise en sommeil et que celle des « Coureurs de fonds » est dissoute.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

8 Dotations pour les fournitures scolaires

Madame ALLOSSERY annonce que lors de la commission des affaires scolaires, il a été proposé la reconduction de l'attribution de 30 € par enfant scolarisé comme pour l'année précédente.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

9 Dotations sorties scolaires

Madame ALLOSSERY informe que ce sont 13€ par enfant présent dans les écoles en janvier 2021 et pour les nouveaux inscrits pour la rentrée de septembre 2021.

Il est noté qu'actuellement il n'y a pas de sorties piscine et que le déplacement vers le collège de Gondécourt est annulé.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

10 Remise des prix scolaires

Madame ALLOSSERY expose l'évolution quant à la remise des prix scolaires. Ce point a été débattu lors de la commission.

Ce sont les élèves de Grande Section de Maternelle et les élèves de CM2 qui recevront un prix.

Les élèves de Maternelle se verront offrir un livre, les élèves de CM2 ce sera un dictionnaire ou une calculatrice.

Monsieur BOCQUILLON exprime son désaccord quant à la suppression des livres pour tous les élèves.

L'équipe de Monsieur CRESPEL manifeste également son désaccord.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	6 Mesdames DELORY, NOMBERG, Messieurs CRESPEL, SIX, BOCQUILLON et DUTHOIT	0

11 Budget Primitif 2021

Monsieur DEBLOOS prend en lecture les documents du budget primitif 2021.

Monsieur CRESPEL interroge Monsieur DEBLOOS sur la répartition des coûts de la rénovation des appartements au-dessus de « La Poste » (budget du CCAS ou budget de la commune).

Monsieur DEBLOOS répond que ce budget était prévu sur le budget de la commune.

Des échanges se déroulent entre Messieurs SIX, CRESPEL, BOCQUILLON et DEBLOOS.

Ces derniers abordent les sujets concernant les travaux des bâtiments de l'école de danse et de musique, l'Eglise et les écoles, mais également le coût d'abattage d'arbres, l'éclairage du stade de foot.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	5 Mesdames DELORY, NOMBERG, Messieurs CRESPEL, SIX et BOCQUILLON	1 Monsieur DUTHOIT

12 Déclaration du linéaire de la voirie communale

Monsieur WIPLIE évoque la nécessité de mettre à jour le linéaire de voirie communale.

Elle représente 18 720 mètres linéaires.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Questions diverses

Madame la Maire et les adjoints prennent en lecture les questions de l'opposition et y répondent.

Madame la Maire précise que le nombre de questions dans le règlement intérieur est passé de 3 à 5. Madame la Maire souligne que la première question comprend 8 points.

Les questions du groupe « Pour Un Village Uni et Responsable »

1° Quelles sont les suites données à nos « questions orales » posées précédemment :

- Le projet du groupe scolaire.
- l'avenir du club house et des ateliers municipaux.
- L'emplacement du container au terrain de sports d'Houplin
- Le repositionnement de la totalité des plaques de rue.
- La remise « discrète » de la liste des bénévoles.
- Le service gratuit au « bus de l'accès aux droits ».
- La possibilité de permettre à nos concitoyens d'interpeller les élus en Conseil Municipal.

– *Madame la Maire a répondu pendant la réunion quant au sujet du groupe scolaire. En ce qui concerne le club house du stade d'Ancoisne, le sujet suit son cours.*

- *Les ateliers municipaux, ce point est au Tribunal Administratif, le jugement est en attente.*
- *A propos du container du stade d'Houplin, Madame BOURBOTTE s'adresse à Monsieur BOCQUILLON: « La commune comporte plus de 3 400 habitants et tu es le seul avec un autre citoyen à te plaindre de l'emplacement de ce container. Je ne vois pas ce que tu attends, que proposes tu comme solution ? »*
Monsieur BOCQUILLON : « C'est toujours la même réponse. »

Monsieur SIX précise : « C'est moi qui l'ai fait poser à l'entrée pour éviter l'installation de caravanes et les dégâts qui s'en suivent. Nous avons creusé un fossé et mis des plots afin de sécuriser le terrain. Pour l'instant il ne gêne personne. »

- *Les plaques des rues ont été positionnées courant février 2021.*
- *Il n'est pas possible de nommer en CM les noms des bénévoles, mais cette liste a été remise à Madame NOMBERG lors de la commission. Mesdames DELORY et NOMBERG demandent le détail.*
- *Madame la Maire a abordé le point du « Bus d'accès au droit » dans les communications.*

- *Enfin, quant à la possibilité d'interpeller les élus, Monsieur DELVAL rappelle que comme il s'y est engagé, ce sujet sera abordé lors de la prochaine 1ère commission.*

2° En tant que Vice- Président du SIVOM du Grand Sud, avez-vous l'intention de saisir le Conseil Municipal du projet de modernisation de l'aéroport de Lesquin qui aura indéniablement des conséquences sur notre cadre de vie (nuisances sonores, impact sur l'environnement naturel, changement climatique...)?

*Madame la Maire fait partie des 10 vices présidents de cette instance.
Le vote d'une motion et des échanges sont planifiés pour un prochain CM.*

3° Nous avons été interpellés au sujet de la « communication » de la Municipalité : un courrier informant de prochains travaux rue Guy Mocquet a été distribué aux seuls riverains de cette rue.

Pourquoi l'ensemble de la population, empruntant cette voie très fréquentée n'en a-t-elle pas été informée ? (Site internet, page Facebook, panneaux numériques et Panneau Pocket) ?

Ce n'est pas à la commune de prévenir les citoyens mais au maître d'ouvrage (la Mél). Cette information sera relayée par « Panneau Pocket », les panneaux d'affichage et la page Facebook.

4° Sachant le renouvellement des travaux cités ci-dessus, ne serait-il pas « judicieux » de se poser à nouveau la question du déménagement de Vitse-Devarem comme nos homologues de Santes.

Des administrés accompagnés des élus tentent de faire appliquer les arrêtés en vigueur. Le fait de contraindre l'entreprise à délocaliser ne relève pas du pouvoir de la commune. Une démarche est en cours avec le Maire de Santes et la MEL.

5° Concernant le service DDS (Déchets Diffus Spécifiques) une camionnette n'est plus à la disposition de nos concitoyens, alors qu'elle l'est dans les communes avoisinantes (Wavrin, Santes, Emmerin, Seclin). Quelles solutions leur proposez-vous pour collecter les déchets ménagers toxiques ?

Monsieur WIPLIE précise que la déchetterie de Seclin est à la disposition de tous avec des horaires assez larges, mais prend note de la demande et propose de procéder à une étude (cela serait avec des horaires restreints).

Monsieur CRESPEL précise que durant le mandat précédent peu de personnes utilisaient ce service. C'est pourquoi il a été arrêté.

Aucune question du groupe « Ensemble Continuons » n'a été soumise.

Madame la Maire invite chaque élu à signer le CA et le budget. M CRESPEL, SIX et Mme DELORY refusent de signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44.